

**COMMISSION NATIONALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**

SECRETARIAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le 05 février 2010

T : 01 44 97 27 27

F : 01 44 97 25 89

Télédoc 121

61 boulevard Vincent Auriol

75703 PARIS cedex 13

TELECOPIE

Destinataire : Monsieur le PREFET de l'Ardèche

Objet : décision prise par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (C.N.A.C.) le 4 février 2010

Recours N°298D - Création d'un hypermarché E. LECLERC à Davezieux

PROJET REFUSÉ

Le Secrétaire de la Commission,



Bernard ROZENFARB

